



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

130^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 16 – 20.3.2014

Conseil directeur
Point 6

CL/194/6b)-R.1
31 janvier 2014

RAPPORTS SUR DE RECENTES REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP

b) SEMINAIRE REGIONAL POUR LES PARLEMENTS DU PACIFIQUE "DES PARLEMENTS MODERNES DANS LA PERSPECTIVE DU PACIFIQUE"

Nuku'alofa (Tonga), 7-8 novembre 2013

1. La quatrième édition du séminaire régional pour les parlements des îles du Pacifique a été organisée conjointement par l'Assemblée législative des Tonga, le Parlement australien et l'UIP. Cette réunion a été rendue possible grâce au soutien financier d'AusAID, du Centre for Democratic Institutions (CDI), de l'UIP et du PNUD.
2. Quelque 35 participants¹ se sont réunis à Nuku'alofa, à l'invitation de l'Assemblée législative des Tonga. Les parlementaires ont pu confronter leurs expériences, faire le point sur la situation dans la région et exprimer leurs opinions sur les mécanismes permettant de garantir le bon fonctionnement d'un parlement moderne dans le Pacifique. Ils ont d'abord examiné l'importance de la formation des parlementaires pour l'acquisition des compétences dont doit se prévaloir tout parlementaire moderne dans le Pacifique, ainsi que la manière de développer et de renforcer ces compétences. Ils ont également identifié et évalué les services dont disposent actuellement les parlementaires dans la région et ont proposé la mise en place de services additionnels à leur intention, comme l'accès au matériel informatique et l'appui documentaire.
3. Les participants ont ensuite discuté des grandes questions régionales, notamment d'une politique sur les océans, et ont décidé de poursuivre le débat sur ce thème dans le cadre d'autres instances régionales. Ils ont également reconnu et soutenu les efforts de développement et de coopération parlementaires en cours dans la région et ont convenu de multiplier les initiatives bilatérales entre parlements.
4. La participation des hommes et des femmes étant l'un des aspects fondamentaux d'un parlement moderne, une journée entière de ce séminaire régional a été consacrée à l'élaboration de stratégies propres à sensibiliser davantage les parlements à la question de l'égalité des sexes. S'en est suivie une discussion sur le rapport novateur de l'UIP intitulé *Parlements sensibles au genre - Etude mondiale des bonnes pratiques*. Ce rapport, publié en 2011, fournit aux parlementaires de nouveaux outils pour évaluer et améliorer la sensibilité des parlements aux questions de genre. Selon cette étude, un parlement sensible au genre est un parlement dont les structures, le fonctionnement, les méthodes et les activités répondent aux besoins et aux intérêts des hommes et des femmes. Un parlement sensible au genre est un parlement qui incarne l'égalité des sexes dans ses structures et son mode de fonctionnement, et qui promeut l'égalité des sexes dans ses travaux.

¹ Ont participé à la réunion des hommes et des femmes parlementaires d'Australie, de Bougainville, des îles Cook, de Kiribati, de Nauru, de Nouvelle-Calédonie, de Nouvelle-Zélande, de Niue, du Samoa, des îles Salomon, du Timor-Leste, des Tonga et de Tuvalu.

5. Les participants ont en outre examiné le Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre et ont débattu de stratégies susceptibles d'être mises en œuvre dans chaque parlement du Pacifique. Ces activités ont été menées dans le cadre de groupes de travail qui se sont penchés sur une stratégie propre à faire avancer certaines questions relatives à l'égalité des sexes, la prise en compte du genre dans le travail parlementaire, et le rôle des hommes parlementaires dans la promotion de l'égalité hommes-femmes.

6. A sa dernière session, la réunion a approuvé une déclaration finale comprenant une série de points clés destinés à guider l'action en faveur du développement démocratique dans la région du Pacifique (cf. Annexe). Ces points prévoient entre autres un soutien au renforcement des compétences des parlementaires par le biais d'opportunités de formation telles que des ateliers et des séminaires, mais aussi par des moyens plus informels comme le mentorat; le renforcement des capacités du personnel parlementaire en matière d'appui documentaire aux membres du parlement; et l'accès au matériel informatique dans le cadre des services mis à la disposition des parlementaires dès leur élection.

7. En ce qui concerne l'égalité des sexes, les participants ont entre autres convenu de légiférer en la matière ou de réviser les lois existantes en vue de supprimer les dispositions discriminatoires; de promouvoir les stratégies de proximité des parlements de manière à ce que tous les groupes de la société – hommes et femmes – puissent faire entendre leurs préoccupations auprès des parlementaires; de privilégier l'information aux électeurs et les campagnes de sensibilisation sur l'égalité des sexes, non seulement pour encourager les femmes à voter, mais également pour favoriser leur émancipation et les inciter à se présenter aux élections; d'encourager les hommes à jouer un rôle de mentor auprès des femmes candidates et des femmes parlementaires; et de favoriser une ouverture des mentalités à la présence des femmes au parlement.

8. Les participants ont convenu de se réunir à nouveau dans un an pour poursuivre les discussions sur les questions d'intérêt commun pour les parlements du Pacifique.



DECLARATION FINALE

Les 7 et 8 novembre 2013, les présidents, parlementaires et représentants des parlements de l'Australie, de Bougainville, des Îles Cook, de Kiribati, de Nauru, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande, de Niue, du Samoa, des îles Salomon, du Timor-Leste, des Tonga et de Tuvalu, ainsi que des représentants de l'Union interparlementaire (UIP) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), se sont réunis à Nuku'alofa (Tonga) pour discuter de l'évolution du rôle des parlementaires dans un monde moderne. Cette réunion a été rendue possible grâce au généreux soutien financier d'AusAID, du Centre for Democratic Institutions (CDI), de l'UIP et du PNUD.

Les participants ont abordé plusieurs questions clés intéressant les parlements des îles du Pacifique, y compris la formation des parlementaires, les services dont ils ont besoin, l'engagement international et la coopération régionale, ainsi que les stratégies propres à sensibiliser davantage les parlements à la question de l'égalité des sexes.

Ils se sont entendus sur divers points clés devant orienter l'action à mener en faveur du développement démocratique dans la

région du Pacifique, en tenant compte des particularités culturelles, des spécificités propres à chacun des États insulaires du Pacifique et de l'évolution du contexte régional.

Formation des parlementaires

1. Le renforcement des compétences doit être appréhendé comme un processus continu, tout au long de la carrière des parlementaires, et passer par des opportunités de formation telles que des ateliers et des séminaires, mais aussi par des moyens plus informels comme le mentorat.
2. Les programmes de formation doivent tenir compte des spécificités de chaque parlement et de l'environnement dans lequel il opère.
3. Le mentorat doit être encouragé de telle façon que les parlementaires puissent consulter des personnes spécialistes de telle ou telle question, et les programmes de mentorat doivent offrir aux parlementaires la possibilité d'entrer en contact avec plusieurs mentors.
4. Les parlementaires des îles du Pacifique ont besoin de renforcer leurs compétences informatiques, de mieux comprendre le cadre juridique dans lequel ils opèrent, et d'une formation qui les mette en état d'apporter une contribution et de faire des propositions en faveur de projets communautaires.
5. Il convient de reconnaître que les parlementaires peuvent avoir des besoins spécifiques de formation auxquels il est plus facile de répondre par des programmes de formation spécialement adaptés plutôt que par des activités destinées à un grand nombre de parlementaires.

6. Les parlementaires du Pacifique devraient être encouragés à constituer dans leurs circonscriptions des réseaux de conseillers qui les aident à mieux saisir les enjeux nationaux.
7. Il faudrait faire appel à des experts spécialisés dans des domaines spécifiques qui puissent aider les parlementaires à mieux comprendre les questions qu'ils doivent traiter.
8. Il convient d'établir un code de conduite à l'usage des parlementaires pour les guider dans l'exercice de leurs responsabilités de représentants élus du peuple.

Services utiles aux parlementaires

9. L'accès au matériel informatique est essentiel et se doit de figurer parmi les services proposés aux parlementaires dès leur élection, avec, au minimum, la mise à disposition d'un téléphone et d'un ordinateur qu'ils puissent utiliser dans le cadre de leurs fonctions parlementaires officielles.
10. Les gouvernements devraient associer les parlementaires locaux à la définition des services à fournir en priorité au niveau local.
11. Développer la capacité du personnel parlementaire à apporter un appui documentaire aux membres du parlement, y compris par la mise en place d'une bibliothèque parlementaire bien organisée.
12. Identifier les mécanismes par lesquels les parlementaires peuvent faire appel au personnel d'appui approprié pour contribuer au développement des communautés dans leurs circonscriptions.
13. Faire avancer la proposition de création d'un service régional de recherche documentaire soutenu par les bibliothèques parlementaires d'Australie et de Nouvelle-Zélande, qui a été testé pour la première fois suite à la réunion des parlements du Pacifique en août 2010.
14. Désigner un lieu de rencontre entre les électeurs et leur parlementaire, tel qu'un bureau de circonscription, pour fournir aux administrés un accès direct à leurs représentants élus.
15. Etablir un dialogue franc avec les gouvernements en vue d'accroître les ressources limitées mises à la disposition des parlementaires pour permettre à ces derniers de mieux s'acquitter de leurs fonctions de représentation.

Engagement régional

16. Les parlements devraient discuter des grandes questions régionales, comme la mise en place d'une politique sur les océans, et adopter des résolutions à soumettre ultérieurement à l'examen de forums régionaux.
17. Mettre à profit l'appui constant offert aux parlements du Pacifique par l'UIP, le PNUD, le CDI, le Parlement fédéral d'Australie et ceux des Etats et des territoires qui la composent, le Parlement de la Nouvelle-Zélande et les programmes d'aide des gouvernements australien et néo-zélandais, et encourager la poursuite de la coopération entre ces organisations et institutions afin de garantir le renforcement effectif des capacités dans le cadre d'efforts concertés au niveau régional.
18. S'inspirer des exemples de développement et de coopération parlementaires, tels que les efforts déployés par les parlements de la Nouvelle-Calédonie et du Timor-Leste.
19. Soutenir les initiatives bilatérales en cours entre parlements par le biais de partenariats entre les parlements du Pacifique en vue d'aborder le développement de la démocratie parlementaire dans la région du Pacifique sous l'angle de la collaboration.

Des parlements sensibles au genre

20. Promouvoir les stratégies de proximité des parlements de manière à ce que tous les groupes de la société – hommes et femmes – puissent faire entendre leurs préoccupations auprès des parlementaires.
21. Réviser les lois existantes de telle manière qu'elles favorisent l'égalité des sexes. Lorsqu'il n'existe pas de politiques ou de législation en la matière, les associations féminines pourraient être encouragées à rédiger des textes de loi à soumettre au parlement.

22. Privilégier l'information aux électeurs et les campagnes de sensibilisation sur l'égalité des sexes, non seulement pour encourager les femmes à voter, mais également pour favoriser leur émancipation et les inciter à se présenter aux élections. Les campagnes de sensibilisation sur l'égalité hommes-femmes pourraient être étendues aux programmes scolaires afin de mettre en valeur la capacité des femmes à diriger.
23. Renforcer les liens entre les parlements et les organisations non gouvernementales, y compris avec les associations féminines. Un chargé de liaison pourrait être nommé pour travailler avec ces groupes.
24. Encourager les médias à rendre compte de manière équilibrée du travail effectué par les hommes et les femmes au parlement sur l'égalité des sexes.
25. Les groupes de femmes parlementaires peuvent s'avérer efficaces pour la recherche et l'analyse de la législation sous l'angle du genre, comme en témoignent les travaux du Parlement du Timor-Leste.
26. Il conviendrait de mettre à profit les mécanismes parlementaires existants pour que des groupes différents soient invités à présenter des propositions et à assister aux auditions publiques sur les projets ou propositions de loi et que finalement soient établis de solides mécanismes d'intégration du genre, tels que des commissions pour l'égalité hommes-femmes.
27. Les hommes devraient jouer un rôle de premier plan et participer aux manifestations consacrées à l'égalité des sexes, comme la Journée internationale de la femme.
28. Recenser les moyens permettant d'accroître la participation des femmes au parlement dans la région du Pacifique, notamment la nomination d'une femme au parlement (Tonga et îles Cook), les sièges réservés (Bougainville), les sièges garantis (Samoa) et les quotas pour les candidates aux élections législatives (Timor-Leste).
29. Encourager les dispositifs de mentorat entre hommes et femmes pour renforcer la présence des femmes au parlement.
30. Promouvoir les points de vue et les valeurs culturelles qui reconnaissent la place des femmes au parlement. Les mentalités commencent à changer sur l'égalité des sexes dans la région. Aux parlementaires de veiller à ce que cette évolution se poursuive.

8 novembre 2013